

ACTIONS DE GROUPE

Le feuilleton législatif français



Le rapport Cerutti du 16 décembre 2005

Absence de consensus sur l'opportunité ou les modalités de l'introduction d'une action de classe en droit français

Constat de 3 voies possibles:

- Amélioration du droit existant
- Création d'une action de groupe inspirée des modèles américain et québécois
- Voie intermédiaire

Proposition de loi du 26 avril 2006 sur les recours collectifs de consommateurs (Luc CHATEL)

- Bénéficiaires: Associations de consommateurs agréées
- Champ d'application : litiges consommateurs/professionnels
- Procédure:
 - Phase de recevabilité
 - ***Opt-out***
 - Phase d'indemnisation
 - allocation individuelle si victimes identifiables
 - allocation collective si victimes non identifiables
- Création du fonds d'aide d'accès à la justice qui peut recevoir le reliquat des sommes versées

Projet de loi du 8 novembre 2006 en faveur des consommateurs (Thierry BRETON)

- Bénéficiaires: Associations de consommateurs agréées
- Champ d'application : litiges consommateurs/professionnels
- Procédure :
 - 2 phases
 - *Opt-in*
- Préjudices réparables : préjudices matériels et troubles à la jouissance dans la limite de 2 000 €
- Juridictions: Limitation du nombre de juridictions compétentes

Proposition de loi du 21 novembre 2007 tendant à créer une action de groupe (Jacques DESALLANGRE)

- Bénéficiaire: toute personne physique ou morale dont l'objet social le permet
- Procédure:
 - Phase de recevabilité sous contrôle du juge avec recours possible
 - Phase de publicité : modalités déterminées par le juge
 - *Opt-out*
 - Phase de réparation : mode fixé par le juge: DI et éventuels mesures de publicité
- Création d'un fonds de gestion des actions de groupe

Rapport ATTALI

- Bénéficiaires: Associations de consommateurs agréées
- Procédure
 - *Opt-in*
 - Remboursement par les demandeurs des dommages subis par la défense en cas de procédure abusive
 - Transaction homologuée après examen par le tribunal compétent
- Juridictions: Désignation limitative des juridictions compétentes

Rapport COULON sur la dépénalisation de la vie des affaires

Action de groupe = corollaire à la dépénalisation de certaines infractions = visée préventive

- Bénéficiaires: Associations agréées
- Juridictions: Spécialement compétentes
- Procédure
 - Phase de recevabilité / Phase de jugement
 - *Opt-in*
 - Condamnation du demandeur en cas de procédure abusive

Les autres rapports

- Rapport de Dominique Laurent (CE) « Mission relative au mouvement consumériste en France », mai 2009
- Rapport d'information relatif à la responsabilité civile remis par Alain ANZIANI (PS) et Laurent BETEILLE (UMP), sénateurs, 15 juillet 2009

La dernière proposition

- Proposition de loi relative à la suppression du crédit revolving, à l'encadrement des crédits à la consommation et à la protection des consommateurs par l'action de groupe, présenté par Jean-Marc AYRAULT, le 2 septembre 2009
= Très inspirée du modèle américain

Rejeté en 1^{ère} lecture le 20 octobre 2009

L'actualité française

- Le 21 octobre 2009, un groupe de travail issu du Sénat a reçu pour mission l'examen de l'opportunité et des conditions de l'introduction de l'action de groupe. Il doit rendre ses travaux courant du 1er semestre 2010.

L'actualité communautaire

- Proposition de directive du Parlement et du Conseil relative aux droits des consommateurs du 8 octobre 2008
: toujours en attente mais examen a priori prochain
- 2 projets de directives seraient déjà prêts à être débattus au Parlement européen dans les prochaines semaines concernant plus spécifiquement l'action de groupe.
- Travaux de transposition en cours de la directive 2008/52 sur la médiation
: présenté par certains comme un axe privilégié pour pallier l'absence d'action de groupe en France